



Sommaire

1.	Analyse des performances de l'entreprise	3
1.1. 1.2. 1.3.	Segment Elia Transmission (Belgique)	4
2.	Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers consolidés semestriels résumés ir le caractère fidèle du rapport de gestion intermédiaire	s
3.	États financiers intermédiaires consolidés résumés	14
4.	Notes relatives aux états financiers intermédiaires consolidés résumés	19
5. résu	Rapport du collège des commissaires concernant les états financiers intermédiaires consolidés més	31
6.	Glossaire	33

1. Analyse des performances de l'entreprise

Chiffres clés - Elia Group

Chiffres clés	40.0000	40.0040	D'(((0/)
(en millions €)	1S 2020	1S 2019	Différence (%)
Produits, autres produits et produits (charges) nets régulatoires	1 176,3	1 159,5	1,4%
Entreprises mises en équivalence	2,9	4,8	(39,6%)
EBITDA	493,2	458,3	7,6%
EBIT	281,1	281,6	(0,2%)
Charges financières nettes	(69,5)	(68,0)	2,2%
Résultat de la période	148,6	152,1	(2,3%)
Intérêts minoritaires	18,9	16,4	n.r.
Résultat de la période attribuable au Groupe	129,7	135,7	(4,4%)
Titres hybrides	9,6	9,6	n.r.
Résultat de la période attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires	120,1	126,2	(4,8%)
Total des actifs	14 980,0	13 893,4	7,8%
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	4 032,9	4 022,3	0,3%
Dette financière nette	6 429,1	5 523,1	16,4%
Chiffres clés par action	1S 2020	1S 2019	Différence (%)
Résultat de base par action (EUR) (part Elia)	1,76	2,05	(14,1%)
RoE (ajusté) (%) (part Elia)	1,75	1,87	(6,4%)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société - Par action (EUR)	48,4	46,3	4,5%

Voir le glossaire pour les définitions.

Les chiffres comparatifs pour le total des actifs, les capitaux propres et la dette financière nette présentent la position au 31/12/19

En vertu de la norme IFRS 8, le Groupe a identifié les segments opérationnels suivants :

- Elia Transmission (Belgique), englobant les activités régulées en Belgique (c.-à-d. les activités régulées d'Elia Transmission Belgium);
- 50Hertz Transmission (Allemagne), comprenant les activités régulées en Allemagne ;
- Segment non régulé et Nemo Link, comprenant les activités non régulées du groupe Elia, Nemo Link, Elia Grid International, Eurogrid International, Re.alto et les coûts de financement associés à la participation de 20% du Groupe dans Eurogrid GmbH en 2018.

La performance de chaque segment est décrite dans le chapitre ci-dessous.

Vous pouvez trouver plus d'information sur notre website : https://www.eliagroup.eu/en/investor-relations/reports-and-results

1.1. Segment Elia Transmission (Belgique)

Faits marquants

- Début de la nouvelle période régulatoire 2020-2023
- Augmentation de la rémunération équitable mue par une hausse du rendement des capitaux propres (4,68%) et du ratio de gearing (40%)
- Solide performance opérationnelle et augmentation des incitants
- Le développement du réseau national se poursuit pendant la pandémie de Coronavirus, avec des progrès réalisés sur tous les projets d'investissement majeurs tout en restant en retard sur le plan initial en raison des mesures de confinement
- Amélioration de la position de liquidité avec l'émission réussie d'une euro-obligation de 800 millions €

Cadre régulatoire

Depuis le début de l'année 2020, une nouvelle méthodologie tarifaire est entrée en vigueur. Celle-ci est à nouveau applicable pour une période de 4 ans (2020-2023) et représente dans une large mesure une poursuite des principes généraux déjà appliqués durant la période tarifaire précédente. Le cadre régulatoire reste un modèle cost-plus incluant la couverture de tous les coûts raisonnables et une rémunération. La rémunération équitable et des incitants supplémentaires se sont substitués à l'investissement mark-up. Les paramètres de calcul de la rémunération équitable ont été revus : le taux sans risque sera fixé ex-ante à 2,4% pour toute la période et le taux d'endettement régulatoire augmente de 33 à 40%. Le principe d'endettement financier intégré (« embedded debt principle ») pour les charges financières et la neutralité en volume reste d'application. La rémunération comprend des incitants spécifiques destinés à encourager Elia à améliorer encore plus les performances relatives à un large éventail d'activités régulées en Belgique. Les éléments de fonds de roulement (créances et dettes commerciales) liés aux surcharges seront exclus de la base d'actifs régulés à compter de 2020, ce qui engendrera un ajustement ponctuel marginal sur la base d'actifs régulés de départ. A partir de 2020, les immobilisations incorporelles sont capitalisées dans la RAB, les amortissements étant répercutés sur le chiffre d'affaires.

Chiffres clés

Elia Transmission Chiffres clés	1S 2020	1S 2019	Différence (%)
(en millions EUR)			` ,
Produits, autres produits et produits (charges) nets régulatoires	471,1	499,0	(5,6%)
Produits	419,1	460,3	(9,0%)
Autres produits	27,4	25,7	6,7%
Produits (charges) nets régulatoires	24,6	13,0	89,2%
Entreprises mises en équivalence	1,1	1,0	10,0%
EBITDA	211,2	209,8	0,7%
EBIT	118,7	133,9	(11,4%)
Charges financières nettes	(34,2)	(36,7)	(6,8%)
Charge d'impôt sur le résultat	(23,0)	(32,2)	(28,6%)
Résultat de la période	61,5	65,0	(5,4%)
Total des actifs	6 894,5	6 452,1	6,9%
Total des capitaux propres	2 168,0	2 157,5	0,5%
Dette financière nette	3 123,9	3 013,4	3,7%
Cash flow libre	(95,0)	(444,9)	(78,6%)

Voir le glossaire pour les définitions.

Les chiffres comparatifs pour le total des actifs, les capitaux propres et la dette financière nette présentent la position au 31/12/19.

Aspects financiers

Les revenus d'Elia Transmission ont diminué de 5,6% par rapport à la même période un an plus tôt, passant ainsi de 499,0 millions € à 471,1 millions €. Les revenus ont été influencés par une diminution des coûts financiers sous l'effet de l'augmentation de capital intervenue en 2019 et une diminution des coûts des services auxiliaires, partiellement compensées par une augmentation du résultat net régulé, le tout étant répercuté au niveau des revenus.

Produits et autres produits détaillés (en millions €)	1S 2020	1S 2019	Différence (%)
Revenus de réseau	415,7	456,0	(8,9%)
Raccordements au réseau	23,1	22,2	4,5%
Gestion et développement de l'infrastructure de réseau	241,7	240,3	0,6%
Gestion du système électrique	64,4	56,7	13,7%
Compensation des déséquilibres	59,1	101,7	(41,9%)
Intégration du marché	10,8	12,7	(15,1%)
Revenus internationaux	16,6	22,5	(26,3%)
Transferts d'actifs provenant de clients	1,4	1,2	14,5%
Autres revenus	2,1	3,0	(31,0%)
Sous-total revenus	419,1	460,3	(8,9%)
Autres produits	27,4	25,7	6,7%
Produits (charges) nets régulatoires	24,6	13,0	89,0%
Total des produits et autres produits	471,1	499,0	(5,6%)

La **rémunération des raccordements au réseau** a augmenté, passant de 22,2 millions € à 23,1 millions € (+4,5%), principalement sous l'effet de l'augmentation des tarifs.

Les revenus issus de la **gestion et du développement de l'infrastructure de réseau** sont restés stables à 241,7 millions €, venant de 240,3 millions €, surtout en raison d'une augmentation du tarif pour pointe annuelle compensée par une diminution du tarif pour pointe mensuelle et volume de pointe mensuel suite au confinement lié au Covid-19.

Les revenus issus de la **gestion du système électrique** ont augmenté de 56,7 millions € à 64,4 millions € (+13,7%) suite à une augmentation de tarif, à l'augmentation de la puissance réactive prélevée supplémentaire et à l'introduction du tarif pour injection de puissance réactive supplémentaire.

Les services rendus dans le cadre de la gestion de l'énergie et de l'équilibrage individuel des groupes d'équilibrage sont payés par le biais des revenus issus de la **compensation des déséquilibres**. Ces revenus ont diminué de 101,7 millions € pour s'établir à 59,1 millions € (baisse de 41,9%), en grande partie en raison de la diminution tarifaire pour la gestion des réserves de puissance et du black-start basé sur le prélèvement (baisse de 30,1 millions €) et l'injection (baisse de 11,0 millions €). Les revenus issus de la **compensation des déséquilibres** ont diminué d'1,5 million € en raison de faibles situations de déséquilibre et de l'absence de jours de déséquilibre exceptionnel en 2020 par rapport à 2019.

Enfin, la dernière section des revenus tarifaires comprend les services fournis par Elia Transmission Belgium dans le cadre de l'**intégration du marché**, qui ont diminué de 12,7 millions € à 10,8 millions € (baisse de 15,1%) en raison d'une diminution tarifaire et d'une diminution du prélèvement de volumes d'énergie à cause du confinement lié au Covid-19.

Les **revenus internationaux** ont diminué de 22,5 millions € à 16,6 millions € (-26,3%), surtout en raison d'une baisse des recettes de congestion (revenu à long terme et J-1) durant une saison hivernale plus clémente et d'un moindre prélèvement en raison des mesures prises pour lutter contre le Covid-19 en 2020, avec une grande disponibilité de puissance d'injection en hiver entraînant une diminution des échanges d'énergie dans la région d'Europe du centre et de l'ouest. L'absence de différences de prix élevées avec les pays voisins en 2020 est à l'origine de cette diminution.

Les **contributions clients** ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente tandis que les **autres revenus** ont chuté de 0,9 million €.

La réduction temporaire de la consommation d'électricité en Belgique liée au Covid-19 n'a pas d'impact sur la rentabilité du groupe Elia car l'impact des variations de volume est neutralisé dans le cadre régulatoire belge.

Le **mécanisme de décompte** (24,6 millions €) couvre tant les écarts survenus au cours de l'exercice considéré par rapport au budget approuvé par le régulateur (+4,9 millions €) que la compensation d'anciens excédents nets de la période tarifaire précédente (-29,6 millions €). L'excédent opérationnel par rapport au budget des coûts et revenus autorisés par le régulateur doit être restitué aux consommateurs et ne fait donc pas partie des revenus. Cet excédent

découle principalement de la diminution des amortissements (8,4 millions €) et de la diminution des coûts des services auxiliaires (14,3 millions €). Celles-ci ont été partiellement compensées par une diminution des ventes tarifaires (6,9 millions €), une augmentation des coûts financiers (6,9 millions €) et une augmentation des taxes (3,7 millions €) par rapport au budget.

L'EBITDA a légèrement augmenté pour s'établir à 211,2 millions € (+0,7%) suite à une augmentation du résultat net régulé et des amortissements liés à l'augmentation de la base d'actifs et compensée par une diminution des coûts financiers qui sont tous répercutés au niveau des revenus. La diminution de l'EBIT (baisse de 11,4%) est mue par les amortissements d'immobilisations incorporelles (hausse de 4,9 millions €) acquises par le passé et activées en vertu des normes IFRS tout en étant directement passées en charge et couverts par les tarifs lors de la période régulatoire précédente. Sous la nouvelle méthodologie tarifaire, les immobilisations incorporelles sont aussi activées dans la base d'actifs régulés. La contribution des investissements mis en équivalence (HGRT, Ampacimon et Coreso) a légèrement augmenté pour s'établir à 1,1 million €.

Les **charges financières nettes** ont diminué de 2,5 millions € (-6,8%) par rapport à la même période de l'année précédente ; ce qui est principalement le résultat du pré-financement début 2019 d'une obligation de 500 millions € arrivée à échéance en mai 2019 et de la baisse de l'activation des coûts d'emprunt depuis la mise en service du réseau modulaire offshore et d'ALEGrO au deuxième semestre de 2019. Ceci a été partiellement compensée par les frais de dénouement d'un swap de taux d'intérêt (-4,5 millions €) lié à un prêt d'actionnaires remboursé début juin. En avril, Elia a accédé au marché des capitaux d'emprunt par le biais d'une euro-obligation de 800 millions € pour le financement de son programme d'investissement et le refinancement d'un emprunt d'actionnaires de 496 millions €. La nouvelle émission réduit significativement le coût moyen de la dette au profit du consommateur (2,16% à la fin de l'année 2019 à 1,95% à la fin du mois de juin 2020). Elia Transmission a un profil d'échéance de la dette bien équilibré et aucune échéance significative n'approche du terme.

Le résultat net a diminué de 5,4% pour s'établir à 61,5 millions €, principalement grâce aux éléments suivants :

- Augmentation de la rémunération équitable (hausse de 28,7 millions €) en raison de l'augmentation du rendement des capitaux propres (RoE) (taux sans risque fixe de 2,4% contre OLO moyen de 0,76% en 2019), d'une augmentation du ratio de gearing (40% contre 33%) et de la rémunération complète de l'augmentation de capital survenue l'an dernier (327 millions €);
- Fin de la compensation de mark-up (baisse de 24,5 millions €);
- Augmentation des incitants (hausse de 0,4 million €);
- Amortissement des logiciels acquis avant 2020 (baisse de 7,0 millions €) et activés en vertu des normes IFRS alors qu'ils étaient entièrement passés en charge et couverts en vertu de la méthodologie régulatoire précédente. À compter de 2020, les immobilisations incorporelles sont aussi capitalisées dans la base d'actifs régulés, et les charges d'amortissement sont répercutées au niveau des revenus ;
- Compensation tarifaire unique enregistrée en 2019 pour les coûts financiers associés à l'augmentation de capital comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence conformément aux normes IFRS (-6,3 millions €) ;
- Provisions fiscales et prévues par la norme IAS 19 en baisse (+2,2 millions €);
- Autres (hausse de 3,0 millions €): en raison de l'augmentation des impôts différés (+3,4 millions €) et de la diminution des provisions pour créances douteuses (+1,1 million €) compensant une contribution négative d'Elia RE (baisse de 2,1 millions €) en raison d'une légère augmentation des dommages au système électrique.

Le **total des actifs** a augmenté de 442,4 millions € pour s'établir à 6 894,5 millions €, principalement en raison du programme d'investissement et d'une plus grande liquidité. La **dette financière nette** a augmenté de 110,5 millions € (+3,7%) le programme d'investissement d'Elia étant principalement financé par des flux de trésorerie venant des activités opérationnelles et l'émission obligataire. En 2020, Elia a remboursé la facilité de crédit renouvelable prélevée à la fin de 2019 (75 millions €). À la fin du mois de mai, un nouveau programme de billets de trésorerie a été mis en place pour un montant de 300 millions €, jusque-là inutilisé.

Les capitaux propres ont légèrement augmenté (hausse de 10,5 millions €) principalement suite au bénéfice du semestre (61,5 millions €) diminué de l'effet du dividende payé pour l'exercice 2019 (18,9 millions €) et de l'allocation de capitaux propres à Nemo Link pour aligner le financement sur le cadre régulatoire (40% de capitaux propres/60% de dette).

Aspects opérationnels

L'estimation de la charge totale a diminué de 6,6%, de 43,0 TWh en 2019 à 40,1 TWh en 2020. Cette diminution est principalement le fait des mesures en place depuis mars 2020 pour lutter contre le Covid-19, les températures moyennes plus élevées et l'augmentation de la production décentralisée en 2020 par rapport à 2019, ce qui a eu une incidence sur les prélèvements des opérateurs de réseaux de distribution. Par conséquent, le prélèvement net du réseau Elia a diminué de 9,0% (de 32,1 TWh en 2019 à 29,3 TWh en 2020).

L'injection nette sur le réseau d'Elia Transmission Belgium a légèrement diminué de 30,5 TWh en 2019 à 30,1 TWh en 2020, surtout en raison d'une diminution de la disponibilité du nucléaire en 2020 partiellement compensée par la production au gaz et renouvelable.

Au premier semestre de 2020, la Belgique était en moyenne un exportateur net en raison de la diminution des prélèvements et de l'injection quasiment stable. Les importations nettes ont diminué, passant de 2,0 TWh en 2019 à -0,4 TWh en 2020. Le total des exportations a légèrement augmenté, de 6 TWh en 2019 à 6,7 en 2020, alors que les importations d'énergie ont diminué de 22%, de 8,0 TWh à 6,3 TWh.

Les flux totaux d'électricité entre la Belgique et ses pays voisins ont diminué de 14,1 TWh à 13,0 TWh, principalement en raison de la diminution des importations nettes depuis les Pays-Bas et la France.

Investissements

Au premier semestre de 2020, Elia a investi 134,7¹ millions € en Belgique, principalement destinés à intégrer des volumes croissants d'électricité renouvelable variable. Les investissements nécessaires sont consentis pour renforcer les corridors existants afin d'absorber les flux croissants d'énergie renouvelable en mettant à niveau le réseau existant.

Pour le premier semestre de 2020, les investissements étaient liés au projet Brabo phase 2 et à la connexion des deux derniers parcs éoliens offshore, Mermaid et Seastar, à la plateforme MOG, ce qui marque la fin du programme d'investissement. En outre, Elia a continué à travailler au renforcement du réseau 380 kV existant en Belgique : sur l'axe Horta-Avelgem, les travaux de renforcement des tours et des fondations sont maintenant terminés. Les étapes suivantes comprendront le remplacement des conducteurs existants.

¹En incluant la capitalisation des logiciels et les normes IAS 23 (Coûts d'emprunt), IFRS 15 (Revenue recognition – Transfert d'actifs provenant des clients) et IFRS 16 (Contrats de location), cela représente un total de 152,5 millions €.

1.2. Segment 50Hertz (Allemagne)

Faits marguants

- Respect du planning d'investissement malgré la pandémie de Covid-19
- Hausse du résultat semestriel démontre la croissance de l'activité
- Émission réussie d'un green bond de 750 millions €

Chiffres clés

Chiffres clés pour 50Hertz Transmission (en millions €)	1S 2020	1S 2019	Différence (%)
Total des produits et autres produits	697,2	664,7	4,9%
Produits des activités ordinaires	644,3	629,9	2,3%
Autres produits	38,2	34,9	9,5%
Bénéfice net (charge) du mécanisme de règlement	14,7	(0,1)	n.r.
EBITDA	282,8	249,8	13,2%
EBIT	163,5	149,3	9,5%
Charges financières nettes	(27,3)	(30,2)	(9,6%)
Charge d'impôt sur le résultat	(41,7)	(36,8)	13,3%
Résultat de la période	94,5	82,3	14,8%
Attribuable au groupe Elia	75,6	65,8	14,9%
Total des actifs	6 915,6	6 279,6	10,1%
Total des capitaux propres	1 535,9	1 546,5	(0,7%)
Dette financière nette	2 917,8	2 108,1	38,4%
Cash flow libre	(680,4)	(656,8)	3,6%

Les produits, charges, actifs et passifs sont repris dans le tableau à 100%.

Voir le glossaire pour les définitions.

Les chiffres comparatifs pour le total des actifs, les capitaux propres et la dette financière nette présentent la position au 31/12/19.

Aspects financiers

Le total des produits et autres produits de 50Hertz Transmission a augmenté par rapport au premier semestre de l'an dernier (+4,9%).

Les produits d'exploitation totaux sont présentés plus en détail dans le tableau ci-dessous.

Total des revenus et autres produits (en millions EUR)	1S 2020	1S 2019	Différence (%)
Produits du réseau	529,1	548,1	(3,5%)
Produits d'exploitation issus de la régulation incitative	374,1	382,3	(2,1%)
Produits d'exploitation issus de la surcharge offshore	155,0	165,8	(6,5%)
Revenus de l'énergie	112,4	81,1	38,5%
Autres revenus (incl. transferts d'actifs provenant de clients)	2,8	0,7	300,0%
Sous-total revenus	644,3	629,9	2,3%
Autres produits	38,2	34,9	9,5%
Produits (charges) nets régulatoires	14,7	(0,1)	n.r.
Total des produits et autres produits	697,2	664,7	4,9%

Les produits d'exploitation issus de la régulation incitative comprennent principalement les tarifs de réseau et sont essentiellement imputables à la rémunération régulatoire pour les activités onshore (Revenue Cap).

Les produits d'exploitation issus de la régulation incitative ont diminué de 8,2 millions € à mesure que la croissance continue de l'activité des investissements onshore (+19,9 millions €) était érodée par une diminution des effets de

volume comparé au premier semestre de 2019 (-28,8 millions €). Le remboursement des coûts énergétiques et des autres éléments pass-through est généralement conforme à l'année précédente.

Les **produits d'exploitation issus de la surcharge offshore** incluent tous les produits d'exploitation dérivés de la surcharge de réseau offshore. Cela inclut la rémunération des frais propres de 50Hertz, la rémunération imputée associée au raccordement de parcs éoliens offshore ainsi que les coûts offshore imputés à 50Hertz par des tiers, par ex. d'autres GRT.

Les produits d'exploitation issus de la surcharge offshore ont diminué (baisse de 10,8 millions €) par rapport au premier semestre de 2019. La rémunération des coûts de la connexion du réseau offshore propre de 50Hertz a augmenté (hausse de 15,0 millions €), sous l'effet des investissements offshore en cours et de la mise en service complète d'Ostwind 1 fin 2019. Les frais de tiers répercutés ont diminué par rapport à la même période l'an dernier (-25,8 milions €).

Les **revenus de l'énergie** incluent tous les produits d'exploitation opérationnels liés au fonctionnement du système qui sont généralement associés aux coûts des services auxiliaires correspondants imputés à des tiers, tels que les mesures de redispatching, centrales de réserve et groupes d'équilibrage, mais incluent également les produits d'exploitation générés par la vente aux enchères de la capacité d'interconnexion.

Les revenus de l'énergie ont augmenté de 31,3 millions € par rapport au premier semestre de 2019, principalement en raison de coûts plus élevés pour les centrales de réserve imputés aux autres gestionnaires de réseau de transport (+37,0 millions €). En outre, les produits d'exploitation issus de groupes d'équilibrage (+6,7 millions €) et des recettes de congestion (+5,9 millions €) ont augmenté, partiellement compensés par une diminution des charges imputées aux autres GRT pour les mesures de redispatching (-17,8 millions €).

Dans l'ensemble, la réduction temporaire de la consommation d'électricité en Allemagne liée au Covid-19 n'a pas d'incidence sur la rentabilité du groupe Elia, car l'impact des variations de volume est neutralisé dans le cadre réglementaire allemand.

Les **autres revenus** (incluant l'amortissement du transfert de contributions de clients) ont augmenté par rapport au premier semestre 2019 (+2,1 millions €), principalement en raison d'une augmentation des revenus générés par le mécanisme de compensation entre gestionnaires de réseau de transport européens.

Les **autres produits** ont augmenté (+3,3 millions €) sous l'effet de revenus capitalisés propres plus importants suite à la croissance des frais de personnel.

Le **revenu régulatoire net (dépense) issu du mécanisme de décompte** comprend la compensation annuelle des déficits et les excédents enregistrés avant 2020 (+61,1 millions €) et l'excédent net enregistré au premier semestre de 2020 entre les coûts dont la refacturation est autorisée et les coûts réels (-46,4 millions €).

L'EBITDA a augmenté de 33,0 millions € (hausse de 13,2%). Mené par le programme d'investissement en cours et l'augmentation de la base d'actifs, la rémunération des investissements s'élève à 141,3 millions € (+27,4 millions €). L'activité onshore a contribué à concurrence de 36,5 millions € (+10,7 millions €), alors que la rémunération offshore s'élève à 104,8 millions € (+16,7 millions €), principalement suite à la mise en service du dernier câble et de la plateforme Ostwind 1 en décembre 2019. En outre, suite aux ajustements liés à l'inflation, les revenus de l'année de base ont progressé (+1,7 million €). Comparé au premier semestre de 2019, les charges d'exploitation sont en légère hausse. Les frais de personnel ont augmenté suite à la croissance continue des activités (-8,6 millions €), mais sont généralement compensés par les revenus capitalisés propres qui augmentent aussi (+2,6 millions €) et un remboursement régulatoire des frais de personnel liés à 2018 (+4,6 millions €). Les frais d'informatique et de télécommunications ont augmenté sous l'effet de nos efforts permanents pour devenir un GRT digital et l'extension de nos activités (-4,5 millions €). Enfin, l'EBITDA a aussi été influencé par la libération d'une provision liée à l'acceptation de coûts historiques par le régulateur (+8,9 millions €).

Augmentation moins marquée de l'**EBIT** (+14,2 millions €) en raison de la hausse des amortissements (-18,3 millions €) suite à la mise en service des derniers câbles et de la plateforme d'Ostwind 1 en 2019. Aucun élément d'ajustement n'a été comptabilisé en 2020.

Le **résultat net** a augmenté de 14,8% à 94,5 millions € sous l'effet des éléments suivants :

- Augmentation de la rémunération offshore (+11,8 millions €) sous l'effet de la réalisation d'investissements offshore et de la mise en service des derniers câbles et de la plateforme d'Ostwind 1 fin 2019 ;
- Augmentation de la rémunération des investissements onshore (+7,5millions €) suite à l'exécution du plan d'investissement onshore :
- Libération d'une provision suite à l'acceptation de coûts par le régulateur (+6,3 millions €);
- Augmentation du résultat financier (+2,0 millions €) découlant principalement d'une diminution des charges d'intérêt des provisions et d'une augmentation des coûts d'emprunt capitalisés ;

- Augmentation des revenus de l'année de base due aux ajustements liés à l'inflation (+1,2 million €) ;
- Augmentation des coûts d'exploitation onshore (-5,9 millions €);
- Hausse des amortissements (-12,9 millions €), suite à la mise en service d'Ostwind 1.

Le **total des actifs** accuse un repli de 636,0 millions € à fin 2019, surtout en raison d'une chute de la position de trésorerie EEG (-655,8 millions €). L'importante utilisation du trésorerie EEG a également eu une incidence sur le **cash flow libre** au premier semestre 2020, qui s'élève à -680,4 millions €. Une facilité de crédit renouvelable supplémentaire de 400 millions € a été contractée pour financer les paiement EEG.

De plus, pour financer les connexions au réseau offshore Ostwind 1 et 2, un green bond de 750 millions € assorti d'une durée de 12 ans et d'un taux d'intérêt fixe d'1,1% a été émis avec succès en mai. La **dette financière nette** a progressé de 809,7 millions €, surtout en raison du financement du programme d'investissement en cours et de l'important cash-out EEG. La position de trésorerie EEG à fin juin était déficitaire et s'élevait à -225,3 millions €. Tous les déficits liés au mécanisme EEG sont temporaires et seront réglés avec les revenus supplémentaires de l'année suivante.

Aspects opérationnels

Un volume net de 21,9 TWh a été prélevé sur le réseau de 50Hertz, soit une diminution de 4,4% par rapport à l'année passée (22,9 TWh). Au cours du premier semestre 2020, 50Hertz a une nouvelle fois été exportateur net d'électricité, avec des exportations nettes de 17,4 TWh (25,9 TWh au premier semestre 2019). Au total, 11,5 TWh d'électricité ont été importés et 28,9 TWh exportés (6,8 TWh et 32,7 TWh au premier semestre 2019). À fin juin 2020, la charge maximale était de 7,9 GW (8,7 GW en juin 2019).

Investissements

Afin de satisfaire aux besoins des utilisateurs du réseau, 50Hertz Transmission a investi 191,3 millions € durant le premier semestre 2020, un montant supérieur de 67,7% aux investissements consentis durant le premier semestre 2019 (114,1 millions €).

Au total, 139,9 millions € ont été investis dans des projets onshore, tandis que les investissements offshore ont totalisé 51,4 millions €. Les principaux investissements onshore concernaient la ligne CC SuedOstLink (17,1 millions €), la mise à niveau de pylônes à haute tension pour accroître la sécurité opérationnelle (14,5 millions €), un câble 380 kV à Berlin (13,9 millions €) et la construction de la ligne aérienne entre Wolmirstedt et Güstrow (13,5 millions €). Les investissements offshore concernaient principalement la connexion au réseau offshore d'Ostwind 2 (39,6 millions €).

1.3. Segment des activités non régulées et Nemo Link

Faits marguants

- Solide performance opérationnelle pour l'interconnexion Nemo Link au premier semestre 2020, bien que la contribution au résultat du Groupe ait été affectée par un dividende préférentiel unique à National Grid
- Coûts plus élevés liés à la holding, l'impact fiscal des obligations senior et hybrides n'étant plus déductibles vu l'absence de bénéfice imposable

Chiffres clés

Activités non régulées et Nemo Link Chiffres clés (en millions €)	1S 2020	1S 2019	Différence (%)
Total des produits	15,4	4,2	266,7%
Entreprises mises en équivalence	1,8	3,8	(52,6%)
EBITDA	(0,8)	(1,3)	(38,5%)
EBIT	(1,0)	(1,5)	(33,3%)
Charges financières nettes	(8,0)	(1,0)	700,0%
Charge d'impôt sur le résultat	1,6	7,5	n.r.
Résultat de la période	(7,4)	4,9	(251,0%)
Attribuable au groupe Elia	(7,4)	5,0	(248,0%)
Total des actifs	1 729,4	1 733,5	(0,2%)
Total des capitaux propres	1 216,1	1 207,5	0,7%
Dette financière nette	387,5	401,6	(3,5%)

Voir le glossaire pour les définitions.

Les chiffres comparatifs pour le total des actifs, les capitaux propres et la dette financière nette présentent la position au 31/12/19.

Le **produit d'exploitation des activités non régulées** a augmenté par rapport à la même période l'an dernier, en raison d'une augmentation des produits d'exploitation générés par EGI (+4,5 millions €) sous l'effet de services d'ingénierie propriétaire alors que l'activité de consultance internationale était touchée par les mesures de confinement liées au Covid-19 et les transactions entre les segments Elia Group SA et Elia Transmission Belgium au moment de la réallocation des activités régulées à ETB à la fin de l'année 2019. L'effet de ces transactions entre les segments est présenté dans la note 2.2. Réconciliation par segment.

En tant que participation mise en équivalence, la contribution de **Nemo Link** au cours du premier semestre de 2020 s'élève à 1,8 million €. Nemo Link a délivré une performance opérationnelle forte au cours de la première moitié de l'année, avec une disponibilité globale très élevée de 99,86%, menant en la réalisation d'un bénéfice net de 12,7 millions €. La contribution nette au groupe Elia a toutefois été influencée par le paiement d'un dividende préférentiel unique à National Grid (9,1 millions €). Celui-ci est lié à la prestation de services de projets de la part des deux actionnaires, Elia et National Grid, à NemoLink lors de sa construction. Celles-ci ont été remboursées en 2019 par Nemo Link à Elia et répercutées sur les tarifs, tandis que Nation Grid a opté pour un dividende préférentiel unique. D'un point de vue opérationnel, Nemo Link n'a pas été directement affecté par la crise du coronavirus mais bien par son incidence négative sur la consommation au Royaume-Uni et en Belgique alors que la production était affectée par un afflux élevé d'énergies renouvelables (éolienne et solaire) dans le réseau belge. Ces deux effets entraînant un prix de l'électricité négatif pendant de nombreuses heures durant le week-end et les jours fériés. Dans l'ensemble, cette situation a engendré une hausse des écarts de prix entre le Royaume-Uni et la Belgique de mi-mars à la fin du mois de mai et un rétrécissement de cet écart en juin suite à la reprise progressive de la demande en électricité, une diminution de la production éolienne et des coupures de réacteurs nucléaires belges et français qui ont fait augmenter les prix de l'électricité en Belgique.

L'**EBIT** a diminué de 0,5 millions €. La diminution de l'EBIT par rapport à l'an dernier est principalement due à la moindre contribution de Nemo Link (-2,0 millions €), à des coûts opérationnels associés à l'activité de la holding (-1,0 million €) et à re.alto (-0,9 million €) partiellement compensés par une augmentation du résultat opérationnel d'EGI (+0,4 million €) et une baisse des autres coûts non régulés (+0,8 million €).

Les **charges financières nettes** ont augmenté pour atteindre 8,0 millions € et comprennent principalement la charge d'intérêt liée à l'obligation senior (2,3 millions €), les mécanismes régulatoires de décompte pour 2019 (3,3 millions €) et les coûts liés au placement privé de Nemo Link. Le résultat financier de l'an dernier avait bénéficié de produits d'intérêt sur les avances en espèces fournies à Nemo Link pendant la phase de construction (3,2 millions €), qui ont

été remboursées fin juin 2019. Nemo Link est financé conformément au cadre régulatoire (40% de capitaux propres/60% de dette).

La **perte nette** a diminué pour atteindre 7,4 millions €, principalement en raison des éléments suivants :

- Coûts plus élevés liés à la holding (-5,5 millions €), l'impact fiscal des obligations senior et hybrides n'étant plus déductibles vu l'absence de bénéfice imposable, en combinaison avec les coûts opérationnels de la holding ;
- Moindre contribution de Nemo Link (-2,0 millions €);
- Mécanismes régulatoires de décompte pour 2019 (-2,7 millions €);
- re.alto (-0,9 million €), à cause de charges d'exploitation depuis sa création en août 2019 ;
- Les autres éléments (-1,0 million €) représentent les coûts de financement plus élevés de Nemo Link, une légère amélioration de la performance d'EGI et une diminution des coûts non régulés.

Le **total des actifs** est resté stable (-0,2%) à 1 729,4 millions € et la dette financière nette a légèrement régressé de 14,1 millions €.

2. Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers consolidés semestriels résumés et sur le caractère fidèle du rapport de gestion intermédiaire

Les soussignés, Chris Peeters, président du comité de direction et Chief Executive Officer, et Catherine Vandenborre, Chief Financial Officer, déclarent qu'à leur connaissance :

- a) les états financiers consolidés semestriels résumés, établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union européenne, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des performances financières de la société et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport de gestion intermédiaire contient un exposé fidèle des informations exigées en vertu des art. 13 §§ 5 et 6 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché régulé.

Bruxelles, le 28 juillet 2020

Catherine Vandenborre
Chief Financial Officer

Chris Peeters

Chairman of the Management Committee & Chief Executive Officer

3. États financiers intermédiaires consolidés résumés

État consolidé résumé de la situation financière

(en millions €)	Annexes	30 juin 2020	31 décembre 2019
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS		12.541,8	12.390,8
Immobilisations corporelles	(7)	9.579,2	9.445,6
Goodwill		2.411,1	2.411,1
Immobilisations incorporelles		96,6	96,4
Créances clients et autres débiteurs		2,4	2,3
Entreprises mises en équivalence	(4)	345,7	342,8
Autres actifs financiers (y compris dérivés)		104,6	88,9
Actifs d'impôt différé		2,2	3,7
ACTIFS COURANTS		2.438,2	1.502,6
Stocks		30,0	24,3
Créances clients et autres débiteurs		1.183,3	488,0
Créance d'impôt courant		2,7	5,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1.199,7	975,0
Charges à reporter et produits acquis		22,5	9,8
Total des actifs		14.980,0	13.893,4
PASSIFS			,
CAPITAUX PROPRES		4.340,6	4.332,1
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		4.032,8	4.022,3
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires		3.321,9	3.320,8
Capital social		1.705,9	1.705,9
Primes d'émission		259,1	259,1
Réserves		173,0	173,0
Réserves de couverture (hedging)		(3,5)	(7,0)
Résultat non distribué	(6)	1.187,3	1.189,8
Capitaux propres attribuables aux titres hybrides	(-)	711,0	701,4
Intérêts minoritaires		307,7	309,9
PASSIFS NON COURANTS		7.628,9	5.924,9
Emprunts et dettes financières	(9)	7.050,9	5.378,9
Avantages du personnel	(-)	143,2	118,2
Dérivés		0,0	4,4
Provisions		127,6	122,3
Passifs d'impôt différé	(11)	86,0	87,0
Autres dettes	(**)	221,2	214,1
PASSIFS COURANTS		3.010,5	3.636,4
Emprunts et dettes financières	9)	578,0	1.119,2
Provisions	<u> </u>	13,5	15,6
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		1.297,6	1.356,9
Passifs d'impôt courant		46,8	54,8
Charges à imputer et produits à reporter		1.074,6	1.089,9
Total des capitaux propres et passifs		14.980,0	13.893,4
		14.300,0	10.030,4

Compte de résultat consolidé résumé

(en millions €) – six mois période se terminant le 30 juin	Annexes	2020	2019
Activités poursuivies			
Revenus		1.065,6	1.083,5
Approvisionnement et marchandises		(37,9)	(36,4)
Autres produits		71,4	63,1
Revenues (dépenses) nets régulatoirs		39,3	12,9
Services et biens divers		(478,7)	(513,3)
Frais de personnel et pensions		(150,6)	(137,8)
Amortissements et réductions de valeurs		(214,2)	(180,7)
Variation des provisions		2,2	4,2
_Autres charges		(18,9)	(18,7)
Résultat des activités opérationnelles		278,2	276,8
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)		2,9	4,8
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		281,1	281,6
Résultat financier net		(69,5)	(68,0)
Produits financiers		1,1	4,2
Charges financières		(70,6)	(72,2)
Résultat avant impôt		211,6	213,6
Charge d'impôt sur le résultat	(12)	(63,1)	(61,5)
Résultat après impôt des activités poursuivies		148,6	152,1
Résultat de la période		148,6	152,1
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires de la Société - Propriétaires d'actions ordinaires		120,1	126,2
Propriétaires de la Société - Propriétaires de titres hybride		9,6	9,6
Intérêts minoritaires		18,9	16,4
Résultat de la période		148,6	152,1
Résultat par action (€)			
Résultat de base par action		1,76	2,05
Résultat dilué par action		1,76	2,05

Pour une désagrégation des revenus, nous référons au chapitre 1 Analyse des performances de l'entreprise.

État consolidé résumé du compte de résultat et autres éléments du résultat global

(en millions €) – six mois période se terminant le 30 juin	2020	2019
Résultat de la période	148,6	152,1
Autres éléments du résultat global		
Eléments qui peuvent être reclassés subséquemment au compte de résultat :		
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures trésorerie	4,7	(2,8)
Impôt lié	(1,2)	0,7
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	(21,6)	(18,4)
Variation de la juste valeur des entreprises mises en équivalence - part dans les autres éléments du résultat global	14,9	0,0
Impôt lié	5,4	4,6
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt	2,2	(16,0)
Résultat global de la période	150,8	136,1
Résultat global total attribuable aux:		
Propriétaires de la Société - Propriétaires d'actions ordinaires	119,3	110,1
Propriétaires de la Société - Propriétaires de titres hybride	9,6	9,6
Intérêts minoritaires	21,9	16,4
Résultat global total de la période	150,8	136,1

État consolidé résumé des variations des capitaux propres

(en millions €)	Capital souscrit	Primes d' émission	Réserves de couverture (hedging)	Ecarts de conversion	Réserves	Résultat non distribué	Résultat de la période attribuable aux propriétaires des actions nor- males	Tires hybrides	Capitaux propres attribuable aux propriétaires de la société	Intérêts minoritaires	Total des capi- taux propres
Solde au 1er janvier 2019	1.521,4	14,4	(6,2)	0,0	173,0	1.038,7	2.741,4	706,2	3.447,5	301,4	3.748,9
Résultat de la période						135,8	135,8		135,8	16,4	152,1
Autres éléments du résultat global			(2,1)			(13,8)	(16,0)		(16,0)	0,0	(16,0)
Résultat global de la période Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres Contributions des propriétaires et distri-			(2,1)			122,0	119,8		119,8	16,4	136,1
butions aux propriétaires											
Emission d'actions ordinaires	190,6	244,8					435,4		435,3		435,3
Coûts d'émission des actions	(6,4)						(6,4)		(6,4)		(6,4)
Frais d'émission d'actions ordinaires	0,1						0,1		0,1		0,1
Répartition sur des titres hybrides						(9,6)	(9,6)	9,6	0,0		0,0
Impôts sur répartition sur des titres hybrides						(2,8)	(2,8)		(2,8)		(2,8)
Dividendes aux intérêts minoritaires						0,0	0,0		0,0	(26,5)	(26,5)
Dividendes						(101,3)	(101,3)		(101,3)		(101,3)
Total contributions et distributions	184,3	244,8				(113,7)	315,3	9,6	324,9	(26,5)	298,4
Total des transactions avec les propriétaires	184,3	244,8				(113,7)	315,3	9,6	324,9	(26,5)	298,4
Solde au 30 juin 2019	1.705,7	259,2	(8,3)	0,0	173,0	1.047,0	3.176,6	715,8	3.892,3	291,2	4.183,5
Solde au 1 janvier 2020	1.705,8	259,2	(7,0)	0,0	173,0	1.189,8	3.320,8	701,4	4.022,2	309,9	4.332,1
Résultat de la période						129,7	129,7		129,7	18,9	148,6
Autres éléments du résultat global			3,5			(4,2)	(0,7)		(0,7)	3,0	2,3
Résultat global de la période			3,5			125,5	129,0		129,0	21,9	150,8
Transactions avec les propriétaires compta- bilisées directement en capitaux propres											
Contributions des propriétaires et distribu- tions aux propriétaires											
Répartition sur des titres hybrides						(9,6)	(9,6)	9,6			
Impôts sur répartition sur des titres hybrides						(2,4)	(2,4)		(2,4)		(2,4)
Dividendes aux intérêts minoritaires										(24,0)	(24,0)
Dividendes						(116,0)	(116,0)		(116,0)		(116,0)
Total contributions et distributions						(128,0)	(128,0)	9,6	(118,4)	(24,0)	(142,4)
Total des transactions avec les propriétaires						(128,0)	(128,0)	9,6	(118,4)	(24,0)	(142,4)
Solde au 30 juin 2020	1.705,9	259,1	(3,5)	0,0	173,0	1.187,3	3.321,8	711,0	4.032,8	307,7	4.340,6

État consolidé résumé des flux de trésorerie

(en millions €) Six mois - période se terminant le 30 juin		2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		440.0	450.4
Résultat de la période		148,6	152,1
Ajustements pour:		00.5	00.0
Résultat financier net		69,5	68,0
Autres éléments sans effets sur la trésorerie		0,3	0,3
Charges d'impôt		61,0	60,1
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)		(2,9)	(4,8)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		209,9	180,8
Résultat de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		3,2	4,6
Pertes de valeurs d'actifs courants		0,4	1,9
Variations des provisions		0,4	(6,7)
Variations des emprunts et dettes	(9)	(3,9)	0,7
Variations des impôts différés		2,1	1,4
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		488,5	458,3
Variations des stocks		(5,9)	(0,7)
Variations de créances clients et autres débiteurs		(732,7)	99,1
Variations des autres actifs courants		(25,6)	4,8
Variations des dettes fournisseurs et autres créditeurs		(62,0)	(99,4)
Variations des autres dettes courantes		24,6	23,6
Variations du fond de roulement		(801,6)	27,5
Intérêts payés		(72,5)	(102,3)
Intérêts reçus		1,0	4,1
Impôt sur le résultat payé		(64,8)	(111,9)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		(449,4)	275,5
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(5,7)	(10,0)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(331,4)	(377,1)
Acquisition d'entreprises mises en équivalence		0,0	(201,5)
Produits de cession d'immobilisations corporelles		1,2	0,0
Dividendes reçus d'entreprises mises en équivalence		0,0	0,9
Emprunts et créances à long terme aux partenariats		0,0	174,4
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		(335,9)	(413,4)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits de l'émission d'actions		0,0	435,3
Coûts liés à l'émission d'actions		0,0	(6,3)
Dividendes payés (-)		(116,0)	(101,3)
Dividendes aux intérêts minoritaires		(24,0)	(2,5)
Remboursements d'emprunts (-)		(613,1)	(753,1)
Produits de reprise des emprunts (+)		1.763,3	699,3
Autres flux de trésorie liées aux activités de financements		0,0	(0,8)
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement		1.010,2	270,6
Augmentation (diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie		224,7	132,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		975,0	1.789,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin		1.199,7	1.922,2
Variations nettes dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie		224,7	132,9

4. Notes relatives aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

1. Informations générales

Elia Group NV/SA (ci-après « la société » ou « Elia ») est établie en Belgique et a son siège social boulevard de l'Empereur 20. B-1000 Bruxelles.

Le groupe Elia est actif dans le transport d'électricité et veille à chaque instant à l'équilibre entre production et consommation. Nous approvisionnons 30 millions d'utilisateurs finaux en électricité et gérons 18 990 km de liaisons à haute tension via nos filiales en Belgique (Elia) et dans le nord-est de l'Allemagne (50Hertz). Ces états financiers intermédiaires consolidés non audités et résumés de la société pour les six mois précédant le 30 juin 2020 incluent la position et la performance financières de la société et de ses filiales (désignées collectivement par la dénomination « le Groupe ») ainsi que les intérêts du Groupe dans les coentreprises.

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été approuvés par le conseil d'administration d'Elia Group SA/NV le 28 juillet 2020.

2. Base pour la préparation et changements des méthodes comptables du Groupe

a. Base pour la préparation

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « *Information financière intermédiaire* » publiée par l'IASB et approuvée par l'Union européenne.

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ne contiennent pas tous les avis et informations requis dans le cadre d'un ensemble complet d'états financiers IFRS et doivent être lus en parallèle avec les derniers états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019. Toutefois, des notes explicatives sélectionnées commentent les événements et transactions qui jouent un rôle significatif dans la compréhension de l'évolution de la position et de la performance du Groupe depuis les derniers états financiers consolidés.

Les méthodes comptables n'ont subi aucun changement pour le Groupe par rapport au rapport annuel 2019. Nous renvoyons à ce rapport annuel pour une description détaillée des traitements comptables.

b. Nouvelles normes, interprétations et modifications adoptées par le Groupe

Les méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers intermédiaires consolidés résumés sont cohérentes avec celles utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

Les normes, interprétations et modifications, avec effet au 1er janvier 2020, peuvent être résumées comme suit :

- Amendements aux normes IAS 1 et IAS 8 Définition du terme « significatif » ;
- Amendements à la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises, définition d'une entreprise;
- Amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Réforme des taux d'intérêt de référence ;
- Modifications des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS.

Ces normes nouvelles, revues ou amendées n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

c. Normes publiées, mais pas encore en vigueur

Les normes et interprétations suivantes ont été publiées, mais ne s'appliquent pas encore pour la période annuelle commençant le 1er janvier 2020 et ne devraient pas avoir un impact significatif pour le groupe Elia ; elles ne sont par conséquent pas exposées en détail :

- IFRS 17 : Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles commençant le ou après le 1^{er} janvier 2023 mais pas encore adoptée au sein de l'UE) ;
- Amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers: Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants (applicables pour les périodes annuelles commençant le ou après le 1^{er} janvier 2023 mais pas encore adoptés au sein de l'UE);
- Amendements à la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels; Contrats déficitaires Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire (applicables pour les périodes annuelles commençant le ou après le 1^{er} janvier 2022, mais pas encore adoptés au sein de l'UE);
- Amendement à la norme IFRS 16 Contrats de location : Concessions de loyers liées au Covid-19 (applicable pour les périodes annuelles commençant le ou après le 1^{er} janvier 2020 mais pas encore adopté au sein de l'UE) :
- Améliorations annuelles aux normes IFRS 2018-2020 (applicables pour les périodes annuelles commençant le ou après le 1^{er} janvier 2022 mais pas encore adoptées au sein de l'UE).
- Amendements à la norme IAS 16 Immobilisations corporelles Interdiction pour une entreprise de déduire du coût des immobilisations corporelles les montants reçus de la vente d'éléments produits pendant que l'entreprise prépare l'actif pour son utilisation prévue (applicable pour les exercices commençant le 1er janvier 2022 ou après, mais pas encore adopté dans l'UE)
- Amendements à l'IFRS 3 Regroupements d'entreprises mise à jour du Cadre Conceptuel (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022, mais non encore adopté dans l'UE)
- Amendements à l'IFRS 4 Contrats d'assurance Date d'expiration de l'approche de report (applicable aux exercices commençant le ou après le 1er janvier 2021, mais non encore adopté dans l'UE)

3. Utilisation de projections et d'appréciations

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés pour le premier semestre 2020 ont été préparés sur la base d'estimations et de jugements, comme indiqué dans la note 2.4 accompagnant les états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2019.

Les estimations et jugements suivants ont été spécifiquement réévalués dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

- Risque de crédit lié aux clients (IFRS 9): la direction examine de près les créances commerciales en suspens et les a comparées à la période de reporting précédente; le comportement de paiement des clients est resté essentiellement inchangé. Par conséquent, il n'y a aucun changement au niveau des pertes de crédit attendues au 30 juin 2020.
- Avantages du personnel, y compris les droits à remboursement (IAS 19). La juste valeur estimée des actifs du plan a également été comptabilisée sur la base de l'évolution constatée dans les marchés financiers et des informations de l'expert externe.
- Goodwill et tests de dépréciation (IAS 36) : les principaux moteurs de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie, et susceptibles d'affecter le résultat du test de dépréciation, sont les flux de trésorerie résultant des activités régulées et la base d'actifs régulés (« RAB », ou Regulated Asset Base) à un moment donné.
 - Comme la marge équitable telle que définie dans les régimes régulatoires n'est pas affectée par la pandémie, les hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie dans le test de dépréciation au 31 décembre 2019 restent quasiment inchangées.
 - Concernant la RAB, certains retards sont actuellement observés dans certains projets d'investissement, ce qui engendre une légère diminution de la RAB à la fin de l'année. Toutefois, ce retard est purement un déplacement dans le temps qui sera rattrapé au cours des prochaines années et la RAB utilisée dans la valeur finale du test de dépréciation ne devrait en principe pas être impactée.

4. Filiales, joint-ventures et sociétés associées

a. Structure du Groupe

Pour les traitements comptables relatifs aux « Regroupements d'entreprises et goodwill », nous renvoyons à la note 3.1 des derniers états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2019.

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des filiales, coentreprises, sociétés liées et autres participations détenues dans l'ensemble du Groupe.

Nom	Pays d'établissement	ablissement Siège social		tion %
			2020	2019
Filiales				
Elia Transmission Belgium SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	99,99	99,99
Elia Asset SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	99,99	99,99
Elia Engineering SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
Elia Re SA	Luxembourg	Rue de Merl 65, 2146 Luxembourg	100,00	100,00
Elia Grid International SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	90,00	90,00
Elia Grid International GmBH	Allemagne	Heidestraße 2a, 12435 Berlin	90,00	90,00
Elia Grid International LLC	Qatar	Office 905, 9th Floor, Al Fardan Office Tower, Westbay - Doha	90,00	90,00
Elia Grid International Pte. Ltd.	Singapore	20 Collyer Quay #09-01, Singapore 049319	90,00	90,00
Eurogrid International SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
Eurogrid GmbH	Allemagne	Heidestraße 2a, 12435 Berlin	80,00	80,00
50Hertz Transmission GmbH	Allemagne	Heidestraße 2a, 12435 Berlin	80,00	80,00
50Hertz Offshore GmbH	Allemagne	Heidestraße 2a, 12435 Berlin	80,00	80,00
Re.Alto-Energy SARL	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
Re.Alto-Energy GmbH	Allemagne	Ratingstraße 9, 40213 Dusseldorf	100,00	-
Participations comptabilisées selon la	méthode mise en équiva	lence – joint venture		
Nemo Link Ltd.	Royaume-Uni	Strand 1-3, Londres WC2N 5EH	50,00	50,00
Participations comptabilisées selon la	méthode mise en équiva	lence		
H.G.R.T S.A.S.	France	1 Terrasse Bellini, 92919 La Défense Cedex	17,00	17,00
Coreso SA	Belgique	Avenue de Cortenbergh 71, 1000 Bruxelles	22,16	22,16
Ampacimon SA	Belgique	Rue de Wallonie 11, 4460 Grâce-Hollogne	20,54	20,54
Enervalis SA	Belgique	Centrum-Zuid 1111, 3530 Houthalen-Hel- chteren	17,36	17,36
Investissements traités selon IFRS9 – Autres participations				
JAO SA	Luxembourg	2, Rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg	7,20	7,20
European Energy Exchange (EEX)	Allemagne	Augustusplatz 9, 04109 Leipzig	4,32	4,32
TSCNET Services GmbH	Allemagne	Dingolfinger Strasse 3, 81673 München	5,36	5,36
		<u> </u>		

5. Réconciliation des informations relatives aux segments

Au chapitre 1 vous trouverez une des- cription plus détaillée de la perfor- mance par segment. Dans le tableau ci-dessous, la réconciliation des seg- ments est fournie	2020	2020	2020	2020	2020
Résultats consolidés (en millions €) - Période se terminant le 30 juin	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et NemoLink	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	Elia Groupe
	(a)	(b)	(c)	(d)	(a)+(b)+(c)+(d)
Revenus	419,1	644,3	3,3	(1,1)	1.065,6
Autres produits	27,4	38,2	12,0	(6,2)	71,4
Produits (charges) nets régulatoirs	24,6	14,7	0,0	0,0	39,3
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(92,5)	(119,4)	(0,1)	0,0	(212,0)
Résultat des activités opérationnelles	117,6	163,5	(2,8)	(0,0)	278,2
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	1,1	0,0	1,8	0,0	2,9
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	118,7	163,5	(1,0)	(0,0)	281,1
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	211,2	282,8	(0,8)	(0,0)	493,2
Produits financiers	0,5	0,6	0,1	0,0	1,2
Charges financières	(34,7)	(27,9)	(8,0)	0,0	(70,6)
Charge d'impôt sur le résultat	(23,0)	(41,7)	1,6	0,0	(63,1)
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	61,5	75,6	(7,4)	(0,0)	129,7
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	30.06.2020	30.06.2020	30.06.2020	30.06.2020	30.06.2020
Total du bilan	6.894,5	6.915,6	1.729,4	(559,5)	14.980,0
Dépenses d'investissements	152,5	191,3	0,1	0,0	343,9
Dette financière nette	3.123,9	2.917,8	387,5	0,0	6.429,2

Résultats consolidés (en millions €) - Période se terminant le 30 juin	2019 Elia Transmission	2019 50Hertz Transmission	2019 Activités non ré- gulées et Nemo- Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	2019 Elia Groupe
	(a)	(b)	(c)	(d)	(a)+(b)+(c)+(d)
Revenus	460,3	629,9	(2,0)	(4,6)	1.083,6
Autres produits	25,7	34,9	6,2	(3,8)	63,0
Produits (charges) nets régulatoirs	13,0	(0,1)	0,0	0,0	12,9
Amortissements et réductions de va- leurs, variation des provisions	(75,9)	(100,5)	(0,2)	0,0	(176,6)
Résultat des activités opération- nelles	132,9	149,3	(5,3)	0,0	276,9
Quote-part du résultat dans les entre- prises mises en équivalence, nette d'impôt	1,0	0,0	3,8	0,0	4,8
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	133,9	149,3	(1,5)	0,0	281,7
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	209,8	249,8	(1,3)	0,0	458,3
-Produits financiers	0,5	0,4	3,3	0,0	4,2
Charges financières	(37,2)	(30,7)	(4,4)	0,0	(72,3)

Charge d'impôt sur le résultat	(32,2)	(36,8)	7,5	0,0	(61,5)
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	65,0	65,8	5,0	0,0	135,8
Etat consolidé de la situation finan- cière (en millions €)	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2019
Total du bilan	6.452,1	6.279,6	1.733,5	(571,8)	13.893,4
Dépenses d'investissements	748,5	516,0	0,8	0,0	1.265,3
Dette financière nette	3.013,4	2.108,1	401,6	0,0	5.523,1

Tous les produits sont réalisés par le biais de clients externes.

6. Dividendes

Le 19 mai 2020, les actionnaires ont approuvé le paiement d'un dividende brut d'1,69 € par action (c.-à-d. un dividende net d'1,183 € par action), correspondant à un dividende brut total de 116,0 millions €.

7. Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles

Un montant net de 343,9 millions € a été investi dans l'ensemble du groupe Elia, dont 152,5 millions € dans le segment belge, 191,3 millions € dans le segment allemand et 0,1 million € dans le segment des activités non régulées et Nemo Link au premier semestre 2020. Pour plus d'informations à ce sujet, nous vous renvoyons à la section 1.1 et 1.2 ci-dessus

8. Actifs courants - Créances clients et autres débiteurs

L'augmentation des créances commerciales et autres de 488 millions € à 1.183,3 millions € est principalement liée au segment allemand, dans lequel le solde des prélèvements EEG (surcharge) a été affecté par la faiblesse des prix du marché et la baisse de la consommation des utilisateurs finaux due à Covid-19. Ces effets sont neutres pour la rentabilité du groupe Elia, mais la gestion du risque de liquidité est étroitement surveillée et des mesures sont mises en place pour faire face à l'effet négatif sur la liquidité du groupe.

9. Prêts et emprunts

Au 1er semestre de 2020, les instruments suivants ont été émis :

- Le 28 avril 2020, Elia Transmission Belgium a émis avec succès une euro-obligation pour 800 millions € dans le cadre de son programme EMTN² de 3 milliards € sur le marché Euro MTF de la bourse du Luxembourg en avril. L'obligation senior non garantie de 800 millions € arrivera à échéance en 2030 et est assortie d'un coupon annuel fixe de 0,875 %. Le produit est utilisé pour refinancer un emprunt des actionnaires de 496 millions € arrivant à échéance en 2020 et pour financer le plan d'investissements réseau en Belgique.
- Le 6 mai 2020, Eurogrid GmbH (50Hertz Transmission) a émis avec succès son premier green bond pour 750 millions € dans le cadre de son programme d'émissions obligataires de 5 milliards €, d'une durée de 12 ans et assorti d'un coupon annuel fixe d'1,113 %. Cette obligation senior non garantie est basée sur le cadre des obligations vertes (« Green Bond ») d'Eurogrid mis à jour en avril 2020, accompagné d'un avis tiers émis par Vigeo Eiris. Le produit sera exclusivement investi dans un portefeuille de projets et d'actifs d'électricité renouvelable offshore, à savoir les projets offshore Ostwind 1 et Ostwind 2 de 50Hertz.
- Le 26 mai 2020, Elia Transmission Belgium a accédé au marché obligataire pour la seconde fois en mai et a
 placé avec succès un placement privé d'une obligation avec amortissement de 200 millions € avec deux
 tranches de 8 ans et 24 ans assorti d'un coupon annuel fixe d'1,56 % dans le cadre de son programme EMTN
 de 3 milliards €.

Dans le contexte de la réorganisation de la structure du Groupe réalisée en 2019, Elia et les prêteurs se sont mis d'accord sur un remboursement anticipé des emprunts à la fin du mois de juin 2020 (autre emprunt de 453,6 millions € et l'emprunt avec PubliPart pour 42,1 millions €). Comme le prêteur Publi-Part n'a opté pour un remboursement anticipé que fin mars 2020, le prêt a été présenté sous la rubrique passifs non-courants au 31 décembre 2019.

-

² Euro Medium Term note (euro-obligation à moyen terme)

À la fin du mois de juin 2020, Elia a restitué les emprunts conformément aux dispositions contractuelles. Pour ces emprunts, des swaps de taux d'intérêt ont été contractés pour 300 millions €, et libérés fin juin, ce qui a entraîné une décomptabilisation ayant un impact dans les charges financières pour 4,5 millions €. Fin 2019, Elia Transmission Belgium avait tiré sur sa facilité de crédit pour 75 millions €, a augmenté le tirage de 25 millions € en 2020 € et a finalement remboursé en mai 2020 la totalité des 100 millions €. Enfin, la tranche venant à échéance annuellement de 14 millions € du prêt à terme amorti a été payée en juin, ainsi que les intérêts y afférents.

Les prêts et emprunts au 30 juin 2020 comprennent les éléments suivants :

		••	—	Proportion actuelle du taux d'intérêt
(en millions EUR)	Echéance	Montant	Taux d'intérêt	: fixe
Emission d'euro-obligations 2013 / 15 ans	2028	547,1	3,25%	100,00%
Emission d'euro-obligations 2013 / 20 ans	2033	199,1	3,50%	100,00%
Emission d'euro-obligations 2014 / 15 ans	2029	346,7	3,00%	100,00%
Emission d'euro-obligations 2015 / 8,5 ans	2024	498,4	1,38%	100,00%
Emission d'euro-obligations 2017 / 10 ans	2027	247,7	1,38%	100,00%
Emission d'obligation senior 2018 / 10 ans	2028	297,5	1,50%	100,00%
Emission d'euro-obligations 2019 / 7 ans	2026	498,1	1,38%	100,00%
Emission d'euro-obligations 2020 / 10 ans	2030	787,9	0,88%	100,00%
Emprunt amortissante à terme	2033	195,7	1,80%	100,00%
Obligation amortissante - 7,7 ans	2028	67,2	1,56%	100,00%
Obligation amortissante - 23,7 ans	2044	132,3	1,56%	100,00%
Banque Européenne d'Investissements	2025	100,0	1.08%	100.00%
Emission d'euro-obligations Euro Medium Term Note Programme 2010	2020	499,8	3,88%	100.00%
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2015	2025	498,1	1,88%	100.00%
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2015	2023	748,9	1,63%	100.00%
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2015	2030	139,2	2,63%	100.00%
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2016	2028	747,2	1,50%	100.00%
Emission d'euro-obligations 2014 / 30 ans	2044	50,0	3,00%	100.00%
Emprunt bancaire	2026	150,0	0,90%	100,00%
Obligation verte 2020 / 12 ans	2032	747,1	1,11%	100.00%
Total		7.498,0		100,00%

Les 7 498,0 millions € ci-dessus doivent être majorés de 129,2 millions € en intérêts courus et dettes de location-financement pour reconstituer la dette globale de 7 627,2 millions €.

10. Instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers au 30 juin 2020 et la hiérarchie des justes valeurs :

	Valeur comptable			Juste valeur					
(en millions EUR)	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les élé- ments du résultat global	Actifs finan- ciers à Coût amortisé	Autres passifs financiers à coût amortisé	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 décembre 2019									
Autres actifs financiers	7,0	28,8			35,8	7,0		28,8	35,8
Créances clients et autres débiteurs			490,3		490,3				
Trésorerie et équivalents de trésorerie			975,0		975,0				
Swap de taux d'intérêts utilisés comme couverture		(4,4)			(4,4)		(4,4)		(4,4)
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis				(1.030,4)	(1.030,4)		(1.030,4)		(1.030,4)
Obligations émises non garanties				(5.316,0)	(5.316,0)		(5.857,6)		(5.857,6)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs				(1.356,9)	(1.356,9)				
Total	7,0	24,4	1465,3	(7.703,3)	(6.206,6)	n.r	n.r	n.r	n.r
30 juin 2020									
Autres actifs financiers	7,0	43,5			50,5	7,0		43,5	50,5
Créances clients et autres débiteurs			1.185,7		1.185,7				
Trésorerie et équivalents de trésorerie			1.199,7		1.199,7				
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis				(445,7)	(445,7)		(445,7)		(445,7)
Obligations émises non garanties				(7.052,3)	(7.052,3)		(7.593,7)		(7.593,7)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs				(1.297,6)	(1.297,6)				
Total	7,0	43,5	2385,4	(8.795,6)	(6.359,7)	n.r	n.r	n.r	n.r

Les tableaux ci-dessus ne reprennent pas les informations relatives à la juste valeur pour les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, et les dettes fournisseurs et autres créditeurs, puisque leur valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. La juste valeur des dettes de location-financement et intérêts courus ne sont pas repris dans ce tableau

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif réglé dans des conditions de pleine concurrence. La norme IFRS 7 exige, pour les instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur au bilan et pour les instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur a été présentée, la présentation des évaluations de juste valeur par niveau selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : La juste valeur d'un instrument financier négocié sur un marché actif est évaluée sur la base des cotations (non corrigées) pour des actifs ou passifs identiques. Un marché est considéré comme actif lorsque des cotations sont immédiatement et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service de cotation ou d'une agence régulatoire, et que ces cotations reflètent des transactions réelles et régulières opérées sur ledit marché dans des conditions de pleine concurrence;
- Niveau 2 : La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles et s'appuient aussi peu que possible sur des estimations spécifiques à une entité. Lorsque toutes les informations significatives requises pour l'évaluation de la juste valeur d'un instrument sont observables, soit directement (par exemple, prix), soit indirectement (par exemple, induites d'autres prix), l'instrument est considéré comme relevant du niveau 2 ;
 La juste valeur des émissions d'obligations non garanties et des autres prêts est le prix à la clôture au 30 juin
- **Niveau 3**: Lorsqu'une ou plusieurs catégories d'informations significatives utilisées dans l'application de la technique de valorisation ne reposent pas sur des données de marché observables, l'instrument financier est considéré comme relevant du niveau 3. Le montant en juste valeur repris sous « Autres actifs financiers » a

2020 de l'instrument sur le marché secondaire.

été déterminé par référence à (i) de récents prix de transactions, connus par le Groupe, pour des actifs financiers similaires, ou (ii) des rapports d'évaluation émis par des tiers.

La juste valeur des actifs et passifs financiers, hormis ceux présentés dans le tableau ci-dessus, est approximativement égale à leur valeur comptable, en grande partie suite aux échéances à court terme de ces instruments.

11. Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés ont légèrement augmenté, passant de 83,3 millions € à 83,8 millions €, dont 2,2 millions € ont été comptabilisés en résultat (négatif) et 1,7 million € en autres éléments du résultat global (positif).

(en millions EUR)	Solde début de l'année	Regroupement d'entreprises	Comptabilisé dans les comptes de résultat	Solde fin de l'an- née
2020				
Immobilisations corporelles	(208,4)	0,9	0,0	(207,5)
Immobilisations incorporelles	(8,6)	1,2	0,0	(7,4)
Créances clients et autres débiteurs non	1,2	(0,4)	0,0	0,8
Emprunts avec intérêts et autres obliga- tions de financement à long terme	22,1	(1,5)	(3,6)	17,0
Avantages du personnel	16,3	0,5	5,3	22,1
Provisions	47,4	(0,7)	0,0	46,7
Produits à reporter	29,3	0,1	0,0	29,4
Dettes régulatoires	25,3	(2,7)	0,0	22,6
Pertes fiscales reportées	0,4	0,1	0,0	0,5
Impôts différés sur subsides en capital	(1,1)	0,0	0,0	(1,1)
Autres	(7,2)	0,4	0,0	(6,8)
Total	(83.3)	(2,2)	1,7	(83,7)

12. Charges d'impôt

En excluant la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence, le taux d'imposition effectif est de 30,2 % pour le semestre clôturé en juin 2020, contre 29,5 % pour le semestre clôturé en juin 2019.

13. Mécanisme de décompte (cadre régulatoire)

En Belgique, le règlement découlant de la méthodologie tarifaire pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019 a été comptabilisé dans la période clôturée le 30 juin 2020, en affectant négativement le résultat net pour cette période à concurrence de 2,4 millions €.

En Allemagne, il n'y a pas eu de changements au niveau des incertitudes régulatoires en raison des règlements définitifs découlant des mécanismes de régulation tarifaire devant être approuvés par les autorités compétentes.

Pour plus de détails, nous renvoyons aux notes 9.1, 9.2 et 9.3 qui accompagnent les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

14. Parties liées

Entités de contrôle

L'actionnaire de référence d'Elia System Operator est toujours Publi-T. Excepté le paiement du dividende annuel, aucune transaction avec l'actionnaire de référence n'a été réalisée au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2020.

Transactions avec des membres clés de la direction

Les principaux responsables incluent le conseil d'administration d'Elia et le comité de direction d'Elia. Les deux entités possèdent une influence notable dans l'ensemble du groupe Elia.

Au niveau de 50Hertz Transmission (Allemagne), les principaux acteurs de gestion incluent le conseil d'administration d'Eurogrid International SCRL, responsable du suivi des activités de 50Hertz Transmission (Allemagne). Les principaux responsables comprennent également le conseil d'administration de 50Hertz Transmission et le conseil de surveillance qui a été mis en place au niveau du segment allemand.

Les principaux dirigeants n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, de prêts spéciaux ou d'autres avances du Groupe au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de transactions significatives avec des entités dans lesquelles les membres du comité de direction d'Elia, les membres du conseil d'administration d'Eurogrid International SCRL, le conseil de direction de 50Hertz Transmission ou le conseil de surveillance exercent une influence significative (par exemple en occupant des postes tels que CEO, CFO ou membre du comité de direction) au cours du premier semestre 2020.

Transactions avec des entreprises associées et des coentreprises

Le détail des transactions avec des entreprises associées et des coentreprises est présenté ci-dessous.

(en millions EUR)	2020	2019
Transactions avec entreprises associées	(1,3)	2,7
Ventes de marchandises	0,9	1,7
Achats de marchandises	(2,2)	(2,2)
Intérêts et revenus similaires	0,0	3,2
(en millions EUR)	30 juin 2020	30 juin 2019
Postes bilan avec entreprises associées	(0,7)	10,6
Créances à long terme	0,0	0,6
Créances commerciales	(0,3)	10,5
Dettes commerciales	(0,4)	(0,5)

Suite à la conversion de dette en capitaux propres chez Nemo Link (voir chapitre 4), les intérêts courus et les créances non courantes ont été convertis en capitaux propres chez Nemo Link.

Transactions avec d'autres parties liées

En outre, le comité de direction d'Elia a également évalué si des transactions ont été réalisées avec des entités dans lesquelles ses membres ou ceux du conseil d'administration exercent une influence significative (par exemple : des positions de CEO, CFO, vice-président du comité de direction, etc.).

Au cours du premier semestre 2020, diverses transactions significatives avec des entités (principalement des gestionnaires de réseau de distribution) dans lesquelles des administrateurs d'Elia exercent une influence significative. Les ventes et dépenses avec ces entités durant le semestre qui a pris fin le 30 juin 2020 se sont élevées à respectivement 0,4 million € et 1,5 million €. Au 30 juin 2020, il n'y avait pas d'encours de créances commerciales et de dettes commerciales.

15. Fluctuations saisonnières

Une partie des recettes du Groupe (principalement l'Allemagne) présente profil ayant une variation saisonnière, essentiellement due à l'augmentation des volumes d'électricité consommés durant l'hiver et donc transportés par le gestionnaire du réseau depuis les producteurs d'électricité vers les distributeurs et les grands clients industriels, mais aussi à l'impact des énergies renouvelables, qui sont extrêmement sensibles aux conditions météorologiques et exercent donc un effet considérable sur les recettes et les activités opérationnelles.

16. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement important de nature à influencer les états financiers intermédiaires consolidés résumés n'est survenu depuis le 30 juin 2020.

Comme indiqué dans les états financiers consolidés annuels pour 2019, le Groupe s'attend toujours à un effet très limité du Brexit sur les états financiers consolidés.

17. Cadre régulatoire

Cadre régulatoire en Belgique

Au début de l'année 2020, une nouvelle méthodologie tarifaire est entrée en vigueur. Cette méthodologie est à nouveau applicable pour une période de 4 ans (2020-2023).

Tarification – mise à jour pour la période 2020-2023

RÉGLEMENTATION TARIFAIRE

Le 28 juin 2018, la CREG a publié une décision fixant la méthodologie tarifaire pour le réseau de transport d'électricité (offshore compris) et les réseaux électriques qui ont une fonction de transport pour la période régulatoire 2020-2023 (décision (Z)1109/10). Cette méthodologie forme le cadre général sur la base duquel les tarifs de transport sont fixés pour ces quatre années. Elia a préparé sa proposition tarifaire pour la période régulatoire commençant le 1er janvier 2020 sur la base de la méthodologie décrite ci-dessous. Cette proposition a été approuvée par la CREG le 7 novembre 2019 (décision (B)658E/62).

RÉGLEMENTATION TARIFAIRE APPLICABLE EN BELGIQUE

Elia, en tant que gestionnaire de réseaux ayant une fonction de transport (recouvrant le réseau de transport et les réseaux de transport locaux et régionaux situés en Belgique), tire la majeure partie de ses revenus des tarifs régulés qui sont facturés pour l'utilisation de ces réseaux (recettes tarifaires) et qui font l'objet d'une approbation préalable par la CREG. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les mécanismes de régulation tarifaire mis en place prévoient la fixation de tarifs approuvés, sauf circonstances particulières, pour des périodes de 4 ans.

Le mécanisme tarifaire repose sur les montants comptabilisés selon les règles comptables belges (BE GAAP). Les tarifs sont déterminés sur la base des coûts budgétisés, diminués d'un certain nombre de produits non tarifaires. Ces coûts sont ensuite divisés à la fois sur la base d'une estimation des volumes d'électricité prélevée du réseau et, pour certains coûts, sur la base des volumes estimés d'électricité injectée dans le réseau, conformément aux dispositions prévues dans la méthodologie tarifaire établie par la CRFG.

Parmi les coûts pris en considération figurent la valeur prévisionnelle de la rémunération autorisée des capitaux investis, une estimation des montants alloués à Elia sous forme d'incitants à la performance ainsi que les valeurs prévisionnelles des différentes catégories de dépenses. Ces dépenses sont classifiées en 3 groupes : les coûts dits « gérables », pour lesquels Elia est incitée financièrement à l'amélioration de l'efficacité ; les coûts « non gérables » sur lesquels Elia n'exerce aucune influence et dont les écarts par rapport au budget sont intégralement affectés au calcul des tarifs futurs ; les coûts « influençables » sur lesquels une règle hybride s'applique (voir plus loin « Coûts et revenus gérables et non gérables et coûts influencables »).

Rémunération équitable

La rémunération équitable est le rendement du capital investi dans le réseau en se basant sur le modèle de détermination des prix des actifs du capital (« CAPM », ou Capital Asset Pricing Model). Cette rémunération est établie en référence à la valeur annuelle moyenne de la base d'actifs régulés (Regulated Asset base – RAB), qui est calculée sur une base annuelle, en tenant compte des nouveaux investissements, des désinvestissements, des amortissements et de la variation du besoin en fonds de roulement.

Au 1^{er} janvier 2020, la formule a changé par rapport à la méthodologie tarifaire précédente en ce qui concerne le niveau de levier et le taux d'intérêt OLO pour l'investissement sans risque : (i) le niveau de levier régulatoire a été relevé de 33 à 40 pour cent, et (ii) l'OLO a été fixé à 2,4 pour cent pour la période 2020-2023, plutôt que de prendre la moyenne de l'année, chaque année. En cas de modification importante de la situation macro-économique belge et/ou des conditions du marché par rapport à la situation et aux conditions attendues, la CREG et Elia peuvent convenir d'une modification du taux des OLO fixé.

La formule pour calculer la rémunération équitable est la suivante :

A : [S (si inférieur ou égal à 40 pour cent) x RAB moyenne x [(1 + α) x [(OLO (n) + (β x prime de risque)]]]

.
B: [(S (si supérieur à 40 pour cent) – 40 pour cent) x RAB moyenne x (OLO (n) + 70 points de base)]

Où:

- OLO (n) a été fixé à 2,4 pour cent et n'est plus le taux moyen des obligations linéaires belges à dix ans pour l'année en question (susceptible d'être modifié si accord entre la CREG et Elia comme exposé ci-avant) ;
- RAB (n) = RAB (n-1) + investissements (n) amortissements (n) désinvestissements (n) mise hors service (n) +/variation des besoins en fonds de roulement :
- S = rapport entre la moyenne des fonds propres consolidés et des réserves/moyenne RAB, conformément aux GAAP belges;
- Alpha (α) = la prime d'illiquidité fixée à 10 pour cent ;
- Bêta (β) = calculé sur une période historique de trois ans, en tenant compte des informations disponibles sur le cours de l'action de Elia durant cette période, comparé avec l'indice Bel20 sur la même période. La valeur du bêta ne peut être inférieure à 0,53;
- La prime de risque reste à 3,5 pour cent ;
- Par rapport à A : le taux de rémunération (en pour cent), tel que défini par la CREG pour l'année « n », est égal à la somme du taux sans risque, c'est-à-dire le taux moyen sur l'année n en question des obligations linéaires belges à dix ans (OLO(n)), et d'une prime pour le risque du marché des actions, pondérée par le facteur bêta applicable. La régulation tarifaire fixe la prime de risque à 3,5 pour cent. La CREG encourage Elia à garder son capital et ses réserves réels aussi

- proches que possible de 40 pour cent, ce rapport étant utilisé pour calculer une valeur de référence du capital et des réserves : et
- Par rapport à B : si le capital et les réserves réels de Elia sont supérieurs au capital et aux réserves de référence, le montant excédentaire est équilibré avec un taux réduit de rémunération calculé en utilisant la formule suivante : [(OLO n + 70 points de base)]
- Les actifs associés au MOG sont liés à la RABMOG, pour laquelle la rémunération d'une prime s'applique en plus de ce qui précède. Celle-ci se base sur la formule suivante : [S (inférieur ou égal à 40 pour cent) x RABMOG moyenne x 1,4 %].

Coûts et revenus non gérables

Cette catégorie de coûts et de revenus qui ne relèvent pas du contrôle direct d'Elia n'est pas sujette aux mécanismes incitatifs de la CREG et fait partie intégrante des coûts et revenus utilisés pour déterminer les tarifs. Les tarifs sont fixés sur la base de valeurs prévisionnelles pour ces coûts et revenus et la différence par rapport aux valeurs réelles est affectée ex post au calcul des tarifs de la période suivante.

Les coûts non gérables les plus importants sont les éléments suivants : les amortissements d'immobilisations corporelles, les services auxiliaires (à l'exception des coûts liés à la réservation des services auxiliaires, hors black start, qui sont considérés comme des « coûts influençables »), les coûts liés aux déplacements de lignes imposés par une autorité publique et les impôts, partiellement compensés par les revenus des activités non tarifées (par exemple les revenus de congestions transfrontalières). Dans cette nouvelle période tarifaire, certains coûts exceptionnels spécifiques aux actifs offshore (par ex. le MOG) ont été ajoutés à la liste des coûts non gérables. Cela inclut également les charges financières et les revenus financiers pour lesquels le principe de la dette intégrée a été confirmé. En conséquence, tous les coûts financiers encourus et raisonnables relatifs à la dette de financement sont inclus dans les tarifs.

Coûts et revenus gérables

Les coûts et revenus sur lesquels Elia exerce un contrôle direct sont sujets à un mécanisme de régulation incitative, ce qui signifie qu'ils sont soumis à une règle de partage de productivité et d'amélioration de l'efficacité qui peut survenir durant la période régulatoire. Le facteur de partage est égal à 50 pour cent. Par conséquent, le groupe Elia est encouragé à contrôler une catégorie définie de ses coûts et revenus. Toutes les économies par rapport au budget (ajusté) autorisé a une incidence positive de 50 pour cent du montant (avant impôts) sur le résultat net de Elia et, en parallèle, tout dépassement du budget a une incidence négative sur son résultat. Aucune modification n'a été apportée par rapport à l'ancienne méthodologie tarifaire, sauf pour certains coûts non récurrents mais gérables spécifiques aux actifs offshore (par ex. le MOG) qui peuvent être ajoutés à l'autorisation de coûts pour une période régulatoire donnée.

Coûts influençables

Les coûts liés à la réservation de services auxiliaires, hors black start, et les coûts de l'énergie pour compenser les pertes de réseau, sont qualifiés de coûts influençables, ce qui signifie que les gains d'efficacité créent un incitant positif, dans la mesure où ils ne sont pas causés par une certaine liste de facteurs externes. 20 pour cent de la différence entre les dépenses de l'année A-1 et A constituent un bénéfice (avant impôts) pour Elia, avec un plafond de +6 millions €. Pour chacune des deux catégories de coûts influençables (réserves de puissance et pertes de réseau), l'incitant ne peux être inférieur à 0 €.

Autres incitants

Le tarif prédéfini par le régulateur inclut, en plus de la rémunération équitable, tous les incitants ci-dessous. Si Elia ne réalisait pas de bonnes performances grâce à ces incitants, comme le prévoit le régulateur, le montant de ces incitants attribuable à Elia serait diminué. L'impact se reflète dans les revenus différés qui généreront de futures diminutions de tarif – voir la description du mécanisme de décompte ci-dessous. (montant avant impôts)

- Intégration du marché : cet incitant était composé de trois volets dans la méthodologie antérieure: (i) augmentation de la capacité d'import, (ii) amélioration du « market welfare » dû au couplage des marchés et (iii) participations financières. Seul l'incitant lié aux participations financières est conservé. L'incitant lié au « market welfare » disparaît, alors que l'incitant lié à la capacité d'import est remplacé par un incitant poursuivant un objectif similaire (augmentation de la capacité d'échanges commerciaux transfrontaliers) mais avec une méthode d'évaluation assez différente. En outre, un nouvel incitant est créé concernant la mise en service en temps opportun de projets d'investissement contribuant à une intégration du marché. Ces incitants peuvent contribuer positivement au bénéfice de Elia (de 0 € à 16 millions € pour la capacité transfrontalière, de 0 à 7 millions € pour la mise en service en temps opportun). Les bénéfices (dividendes et gains en capital) résultant des participations financières dans d'autres sociétés que la CREG a acceptées comme faisant partie de la RAB sont alloués comme suit : 40 pour cent sont alloués aux futures réductions tarifaires et 60 pour cent sont alloués aux bénéfices de Elia .
- **Disponibilité du réseau**: cet incitant est élargi et est prédéfini comme suite . Les avantages pour Elia sont modifiés et ils seront les suivants : (i) si l'average interruption time (« AIT ») atteint une cible prédéfinie par la CREG, le résultat net de Elia (avant impôts) pourrait être impacté positivement avec un maximum de 4,8 millions EUR, (ii) au cas où la disponibilité du MOG est conforme au niveau défini par la CREG, l'incitant peut contribuer au résultat de Elia de 0 à 2,53 millions € et (iii) Elia peut bénéficier de 0 à 2 millions € si le portefeuille d'investissements de maintien et de redéploiement prédéfini est réalisé en temps opportun et dans le respect du budget .
- Innovation et subventions : le contenu et la rémunération de cet incitant sont modifiés et couvriront (i) la réalisation de projets innovants qui pourraient contribuer à la rémunération de Elia à concurrence d'un montant compris entre 0 et 3,7 millions € (avant impôts) et (ii) les subsides octroyés pour les projets innovants pourraient avoir une incidence sur le bénéfice de Elia avec un maximum de 0 à 1 million € .
- Qualité des services liés aux clients: cet incitant est élargi et sera lié à trois incitants: (i) le niveau de satisfaction des clients lié à la réalisation de nouvelles connexions réseau qui peuvent générer un bénéfice pour Elia à concurrence d'un montant compris entre 0 et 1,35 million EUR, (ii) le niveau de satisfaction des clients pour la base de clients complète qui

pourrait contribuer à hauteur de 0 à 2,53 millions € au bénéfice de Elia et (iii) la qualité des données que Elia publie à intervalles réguliers et sont susceptibles de générer une rémunération pour Elia comprise entre 0 et 5 millions €

- Amélioration du système d'équilibrage : cet incitant est similaire à l'incitant existant dans la méthodologie antérieure et appelé « incitant discrétionnaire » par le biais duquel Elia est récompensé si certains projets liés à l'équilibrage du système tel que défini par la CREG sont réalisés. Cet incitant peut générer une rémunération comprise entre 0 et 2,5 millions €

Cadre régulatoire pour le réseau modulaire offshore

La CREG a modifié la méthodologie tarifaire 2016-2019 pour inclure des règles spécifiques applicables à l'investissement dans le réseau modulaire offshore. Une consultation formelle entre la CREG et Elia a eu lieu pendant les premières semaines de 2018, et la CREG a pris une décision le 6 décembre 2018 concernant les nouveaux paramètres à introduire dans la méthodologie tarifaire. Les principales caractéristiques desdits paramètres sont (i) une prime de risque spécifique à appliquer à cet investissement (résultant en un rendement net supplémentaire d'1,4 pour cent), (ii) un taux d'amortissement spécial applicable aux actifs du MOG (réseau modulaire offshore), (iii) certains coûts spécifiques au MOG à classer différemment des coûts relatifs aux activités onshore, (iv) le niveau des coûts à définir sur la base des caractéristiques des actifs du MOG et (v) des incitants dédiés, liés à la disponibilité des actifs offshore. Pour la période tarifaire 2020-2023, le cadre régulatoire pour le MOG a été inclus dans la méthodologie tarifaire en se basant sur les caractéristiques décrites ci-dessus, à l'exception de la prime de risque qui s'applique depuis le 1er janvier 2020 sur le ratio cible capitaux propres/dette de 40/60.

Compte de report réglementaire : écarts par rapport aux valeurs budgétées

Sur une base annuelle, des différences peuvent se produire entre les volumes d'électricité réellement transportés et les volumes budgétés. Si les volumes réellement transportés sont supérieurs (ou inférieurs) aux volumes budgétés, cet écart est inscrit au compte de régularisation pendant l'année au cours de laquelle il survient, et résulte en une dette régulatoire (ou créance régulatoire) qui sera prise en compte lors du calcul des tarifs de la période suivante. Indépendamment des écarts entre les paramètres prévisionnels pour la tarification (Rémunération équitable, Éléments non gérables, Éléments gérables, Coûts influençables, Composants d'incitants, Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulées) et les coûts effectivement encourus ou les revenus liés à ces paramètres, c'est la CREG qui détermine chaque année en dernier ressort si les coûts/revenus sont suffisamment raisonnables pour être supportés par les tarifs. Cette décision peut entraîner le rejet d'éléments engagés ; si tel est le cas, le montant n'entrera pas en ligne de compte pour la définition des tarifs de la période suivante. Elia peut, certes, demander une révision judiciaire d'une telle décision, mais si cette révision judiciaire devait s'avérer infructueuse, un rejet pourrait bien exercer un impact négatif global sur les finances d'Elia.

Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulées

La méthodologie tarifaire pour 2020-2023 contient un mécanisme permettant à Elia de développer des activités en dehors du cadre régulé belge et dont les coûts ne sont pas couverts par les tarifs de réseau en Belgique. Cette méthodologie met en place un mécanisme permettant de s'assurer que l'impact des participations financières d'Elia dans des sociétés qui ne sont pas considérées par la CREG comme faisant partie de la RAB (telles que la participation à des activités régulées ou non régulées en dehors de la Belgique) soit neutre pour les utilisateurs de réseau belges.

Obligations de service public

Dans le cadre de son rôle de GRT, Elia est soumise à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Les autorités publiques/mécanismes de régulation identifient des obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, les certificats verts, les réserves stratégiques, le soutien social, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les opérateurs du réseau pour satisfaire à ces obligations sont entièrement couverts par des « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants impayés sont comptabilisés en surcharges (voir note 6.9 pour les autres débiteurs et la note 6.17 pour les autres créditeurs).

Cadre régulatoire en Allemagne

En 2020, il n'y a pas eu de changement significatif du cadre régulatoire en Allemagne applicable jusqu'au 31 décembre 2020 (comme décrit dans la note 9.3 aux comptes annuels consolidés au et pour l'exercice clos le 31 décembre 2019).

Cadre régulatoire pour l'interconnexion Nemo Link

En 2020, il n'y a pas eu de changement significatif du cadre régulatoire de l'interconnexion Nemo Link applicable jusqu'au 31 décembre 2020 (comme décrit dans la note 9.3 aux comptes annuels consolidés au et pour l'exercice clos le 31 décembre 2019).

5. Rapport du collège des commissaires concernant les états financiers intermédiaires consolidés résumés

BDO Bedrijfsrevisoren CVBA Da Vincilaan 9 1930 Zaventem Belgium EY Bedrijfsrevisoren BV De Kleetlaan 2 1831 Diegem Belgium

Rapport du collège des commissaires au conseil d'administration de Elia Group SA sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de six mois close le 30 juin 2020

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité de l'état consolidé résumé de la situation financière de Elia Group SA arrêté au 30 juin 2020 ainsi que des états consolidés résumés du résultat global, des variations des capitaux propres et du tableau consolidé résumé des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, ainsi que des notes explicatives (« l'information financière consolidée intermédiaire résumée »). Le conseil d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe pour la période de six mois close le 30 juin 2020 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Paragraphe d'observation - Covid-19

Sans remettre en cause notre conclusion sur l'examen limité exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les notes de l'information financière consolidée intermédiaire résumée concernant les conséquences du Covid-19 sur les résultats et l'utilisation de projections et d'appréciations du Groupe. L'évolution permanente concernant le virus Covid-19, génère une incertitude importante. L'impact de ces développements sur les projections et d'appréciations du Groupe est décrit dans la note 3 « l'utilisation de projections et d'appréciations » de l'information financière consolidée intermédiaire résumée.

Bruxelles, le 28 juillet 2020

Rapport du collège des commissaires au conseil d'administration de Elia Group SA sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de six mois close le 30 juin 2020

Le collège des commissaires

BDO Réviseurs d'Entreprises représentée par

Felix Fank Associé EY Réviseurs d'Entreprises représentée par

Paul Eelen* Associé

*Agissant au nom d'une SPRL

21PE0034

6. Glossaire

Éléments ajustés

Les éléments ajustés sont les éléments qui sont considérés par la direction comme ne se rapportant pas aux éléments liés au cours ordinaire des activités du Groupe. Ils sont présentés séparément car ils sont importants pour que les utilisateurs comprennent les états financiers consolidés de la performance du Groupe, et ce, comparé aux rendements définis dans les cadres régulatoires applicables au Groupe et à ses filiales.

Les éléments ajustés se rapportent :

- aux revenus et dépenses résultant d'une transaction matérielle unique non reliée aux activités commerciales courantes (par ex. changement de contrôle dans une filiale) ;
- à des modifications apportées aux mesures de la juste valeur dans le contexte de regroupements d'entreprises ;
- à des coûts de restructuration liés à la réorganisation du Groupe (projet de réorganisation visant à isoler et à délimiter les activités régulées d'Elia en Belgique des activités non régulées et des activités régulées en dehors de la Belgique).

EBIT ajusté

L'EBIT ajusté est défini comme l'EBIT excluant les éléments ajustés.

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat ajusté des activités opérationnelles, utilisé pour comparer la performance opérationnelle du Groupe au fil des années. L'EBIT ajusté est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, amortissements, réductions de valeurs, variations de provisions et autres charges opérationnelles et plus les entreprises mises en équivalence – net et plus ou moins les éléments ajustés.

Bénéfice net aiusté

Le bénéfice net ajusté est défini comme le bénéfice net excluant les éléments d'ajustement. Le résultat net ajusté permet de comparer la performance du Groupe au fil des années.

Dépenses d'investissement (CAPEX)

Les dépenses d'investissement = acquisitions d'immobilisations (corporelles et incorporelles) moins le produit de la vente d'immobilisations. Les dépenses d'investissement, ou Capex, sont des investissements réalisés par le Groupe pour acquérir, maintenir ou améliorer des actifs physiques (comme des propriétés, des bâtiments, un site industriel, une usine, une technologie ou des équipements) et des immobilisations incorporelles. Les dépenses d'investissement sont un indicateur important pour le Groupe car elles ont une incidence sur sa base d'actifs régulés (RAB, Regulated Asset Base) qui sert de base pour sa rémunération régulatoire.

EBIT

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat des activités opérationnelles, utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe. L'EBIT est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, amortissements, réductions de valeurs, variations de provisions et autres charges opérationnelles et plus entreprises mises en équivalence.

EBITDA

EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisations) = résultats des activités opérationnelles plus dépréciations, amortissements et pertes de valeur plus variations des provisions plus quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence. L'EBITDA est utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe, en extrayant l'effet des dépréciations, amortissements et variations des provisions du Groupe. L'EBITDA exclut le coût d'investissements en capital comme les immobilisations corporelles.

Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société

Les capitaux propres attribuables aux propriétaires d'actions ordinaires et de titres hybrides, mais à l'exclusion des intérêts minoritaires.

Levier de financement

Levier de financement (D/CP) = dette financière brute divisée par les capitaux propres des actionnaires (les deux montants incluant les intérêts minoritaires et les instruments hybrides). Le levier de financement fournit une indication de la mesure dans laquelle le Groupe utilise la dette financière pour financer ses activités relatives au financement des capitaux propres. Il est par conséquent considéré par les investisseurs comme un indicateur de solvabilité.

Cash flow libre

Cash flow libre = flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. Le cash flow libre fournit une indication des flux de trésorerie générés par le Groupe.

Charges financières nettes

Représentent le résultat financier net (charges financières plus produits financiers) de l'entreprise.

Dette financière nette

Dette financière nette = prêts et emprunts portant intérêt (courants et non courants) (y compris dette de location en vertu de la norme IFRS 16) moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La dette financière nette est un indicateur du montant de la dette portant intérêt du Groupe qui resterait si la trésorerie ou des instruments de trésorerie disponibles étaient utilisés pour rembourser la dette existante.

Base d'actifs régulés (RAB)

La base d'actifs régulés (Regulated asset base ou RAB) est un concept régulatoire et un important moteur pour déterminer le rendement du capital investi dans le GRT via des régimes régulatoires. La RAB est déterminée comme suit : RABi (la RAB initiale déterminée par le régulateur à un moment donné) et évolue au fil des nouveaux investissements, des amortissements, des désinvestissements et des variations du fonds de roulement sur une base annuelle. Lors de la fixation de la RABi en Belgique, un certain montant de réévaluation (c.-à-d. : goodwill) a été pris en considération et évolue d'année en année en fonction des désinvestissements et/ou des amortissements.

Rendement (ajusté) des capitaux propres (RoE (aj.)) (%)

Rendement des capitaux propres (RoE aj.) = bénéfice net attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires divisé par les capitaux propres attribuables aux propriétaires d'actions ordinaires. Le RoE est ajusté pour exclure l'impact comptable de titres hybrides conformément aux normes IFRS (c.-à-d. exclure le titre hybride des capitaux propres et comptabiliser les charges d'intérêt en résultat global). Le RoE ajusté fournit une indication de la capacité du Groupe à générer des bénéfices liés à ses capitaux propres investis.

Dette nette/EBITDA

Dette nette/EBITDA = dette financière nette divisée par l'EBITDA (voir définition ci-dessus). Le rapport dette nette/EBITDA fournit une indication du nombre d'années qu'il faudrait au Groupe pour rembourser sa dette portant intérêt déduction faite de la trésorerie en se basant sur sa performance opérationnelle.

EBITDA/intérêt brut

EBITDA/intérêt brut = EBITDA (voir définition ci-dessus) divisé par les frais d'intérêt avant impôts. Le rapport EBITDA/couverture des intérêts exprime dans quelle mesure la performance opérationnelle permet de rembourser les charges d'intérêts annuelles.